

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU JEUDI 26 MAI 2011

Présents :: MM. LAGNEAU - GARCIA - MILON - GRAU - CHASTEL - Mme VITALE – Mlle PEPIN – MM. DUPUY – SOLER (*à/c Point 9*) - JUGLARET – COLOMBIER – RIOU – LAPORTE – Mme PUTTI – M. VANIN - Mme BERLHE - Mlle COURTIER – Mme CRUZ - Mlle ROCA - Mme NAUDIN – MM. AUZET – JULLIEN – POINT – Mme NANIA.

Représentés par pouvoir : Mmes SICARD – FERRARO - JAMET-LUBIN - GAUTHIER – SAVAJANO – M.GERENT.

Absents : Mme MARTINEZ - M. SOLER (*jusqu'au Point 8*) – Mlle EDDAROUCHE - Mme LOUBRY.

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique le JEUDI VINGT SIX MAI 2011 à 18H30, sous la présidence de Monsieur Thierry LAGNEAU, Maire. Les questions suivantes inscrites à l'ordre du jour ont été délibérées et adoptées pour celles nécessitant un vote de l'assemblée.

Les Conseillers formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'article 53 de la Loi du 5 avril 1884, il a été procédé à la désignation d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil Municipal, **Mademoiselle PEPIN Christelle** ayant obtenu **L'Unanimité** des suffrages, a été désignée pour remplir les fonctions qu'elle a acceptées.

- Approbation du procès-verbal du 28 AVRIL 2011.

1

Adopté à la Majorité

Abstention : M.JULLIEN.



M. LE MAIRE REND COMPTE DES DECISIONS MUNICIPALES PRISES EN VERTU DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE L 2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES :

N°11/04/11 : Signature d'un contrat avec la Sté DIVERSCITE PLEIN BOIS, Le Thor, pour assurer la mission relative aux travaux de contrôle et d'entretien des aires de jeux du patrimoine de la ville de Sorgues, jusqu'au 31/12/11, montant de la prestation 19 200 € HT.

N°12/04/11 : Contrat de vente pour des ateliers « les botanistes voyageurs » au Château de Brantes » les 02 03 06 10 12 16 17 19 20 23 24 26 27 30 & 31/05/11, pour 55 classes d'écoles de Sorgues, pour un montant de 7 425 € TTC.

N°13/04/11 : Aménagement d'arrêts de bus sur la Commune de Sorgues, Avenant n° 01 au marché, lot n° 2 : fourniture et pose de poteaux d'arrêts de bus et d'abris bus, passé avec la Sté NORD TECHNIQUE La Seyne s/mer 83, le nouveau montant du marché est fixé à 32 278 € HT.

N°14/04/11 : Désignation de l'Atelier d'Urbanisme et d'Architecture Michel LACROZE à Pujaut 30, pour une mission d'élaboration des documents graphiques afférents à des modifications du P.O.S., pour un montant de 1 024 € HT.

N°15/04/11 : Marché de contrôle et vérification des installations électriques, thermiques et des ascenseurs de la Collectivité – année 2011, passé avec la Sté APAVE SUDEUROPE SAS Le Pontet, jusqu'au 31/12/11, pour un montant de 8 995 € HT.

N°16/04/11 : Conclusion d'un marché pour une mission de maîtrise d'œuvre relative au regroupement des écoles Sévigné et Ramières sur le site actuel de l'école maternelle les Ramières avec le groupement SO² ARCHITECTURE – ICA INGENIERIE, mandataire SO² ARCHITECTURE à Marseille 16^e, pour un montant de 95 865 €, jusqu'à la fin du délai de « garantie de parfait achèvement des travaux ».

N°17/04/11 : Signature d'une convention entre la Commune et l'association du RCSRO, pour la mise à disposition du véhicule de transport en commun (22 places) VOLKSWAGEN Duresotti, pour une utilisation le dimanche 01 mai 2011, pour se rendre à St Marcel bel Accueil en Isère, dans le cadre d'une compétition comptant pour le championnat de France, à titre gracieux.

N°18/04/11 : Signature d'une proposition d'honoraires avec la Sté SUD EST PREVENTION à Entraigues, pour assurer la mission relative au diagnostic de sécurité limité aux installations électriques du Pôle culturel, en vue de l'exposition Camille Claudel, montant de la prestation 19 200 € HT.

N°19/04/11 : Avenant à la régie de recettes pour l'encaissement des droits d'entrées des spectacles, des droits de participation aux animations, des produits dérivés (marque page, catalogue, affiche, DVD, et catalogue de l'exposition C. Claudel), et visites guidées (ARTICLE 3) .

N°01/05/11 : Vente d'une concession trentenaire avec caveau 2 places, n° 2624, à compter du 20/04/11, à Mme URBANO CAPOTE Alfonsa, pour un montant de 1 925 €.

N°02/05/11 : Vente d'une case columbarium pour une durée de 10 ans, n° 39, à compter du 02/05/11, à Mme DUMAS née BOURRASSOL Adine, pour un montant de 343 €.

N°03/05/11 : Vente d'une case columbarium pour une durée de 10 ans, n° 36, à compter du 18/01/11, à Mme PONSON Yvette, pour un montant de 343 €.

N°04/05/11 : Vente d'une case columbarium pour une durée de 10 ans, n° 37, à compter du 07/03/11, à Mme PARENT Catherine, pour un montant de 343 €.

N°05/05/11 : Vente d'une case columbarium pour une durée de 10 ans, n° 38, à compter du 09/03/11, à Mme GOUTAILLER née VALENTI Georgette, pour un montant de 343 €.

N°06/05/11 : Vente d'une concession perpétuelle 6 places, n° 2620, à compter du 02/03/11, à MM. SALAGER Pierre, & Lucien, Mme Vve MACHABERT Sylvette, Mme FALQUE épouse LAURENT Corinne, pour un montant de 1 984 €.

N°07/05/11 : Vente d'une concession trentenaire avec caveau 2 places n° 2617, à compter du 31/01/11, à M. DAGA Daniel, pour un montant de 1 985 €.

N°08/05/11 : Vente d'une concession perpétuelle 3 places, n° 2623, à compter du 18/04/11, à M. FERREIRA Manuel et Mme GOMES Alexandrine, pour un montant de 1 219 €.

N°09/05/11 : Vente d'une concession trentenaire 4 places, n° 2621, à compter du 22/03/11, à Mme CORNEILLE épouse TCHAVES M.F. pour un montant de 3 000 €.

N°10/05/11 : Convention avec EFE CURSUS à Paris, pour une formation dont le thème est « SECURISER SES OPERATIONDE ZAC » prévue le 29/06/11, pour un montant de 855,14 €.

N°11/05/11 : Convention avec EFE CURSUS à Paris, pour une formation dont le thème est « ZAC ETAPE PAR ETAPE, prévue les 27 & 28/06/11, pour un montant de 1 363,44 €.

N°12/05/11 : Annule et remplace la 18/04/11 Proposition d'honoraires avec la Sté SUD EST PREVENTION à Entraigues, pour assurer la mission relative au diagnostic de sécurité limité aux installations électriques au Pôle culturel Camille Claudel, le montant de la prestation est de 310 €.

N°13/05/11 : Marché pour la fourniture et la pose d'une sanisette place Ch. De Gaulle – année 2011, passé avec la Sté M.P.S. à Josse 40. Pour un montant H.T. de 37 625 € forfaitaire, délai de réalisation 8 semaines.

N°14/05/11 : Marché pour la fourniture et la pose de menuiserie PVC Cité les Griffons – année 2011, passé avec la Sté SORG'ALU - Village Ero à Sorgues, montant minimum 4 180,60 € HT, maximum 25 083,61 € HT, pour une durée d'un an à compter du 01/07/11.

N°15/05/11 : Marché fourniture carburants – année 2011, passé avec la SAS SADO à Sorgues, montant minimum 29 264,21 € HT, maximum 54 347,83 € HT., jusqu'au 31/03/12.

N°16/05/11 : Vente d'une case columbarium pour une durée de 10 ans, n° 40, à compter du 02/05/11, à Mme DUMAS épouse BAMYHIL Claudie, pour un montant de 343 €.

N°17/05/11 : Désignation de Me ALBERTINI J.L. Avocat à Avignon, afin de défendre les intérêts de la Commune dans l'affaire l'opposant à un agent de la Ville, requête déposée devant le Tribunal Administratif de Nîmes, montant des honoraires fixés à 160 €/heure.

N°18/05/11 : Désignation de Me ALBERTINI J.L. Avocat à Avignon, afin de défendre les intérêts de la Commune dans l'affaire l'opposant à un agent de la Ville, requête déposée devant le Conseil des Prud'hommes d'Avignon, montant des honoraires fixés à 160 €/heure.

N°19/05/11 : Convention avec CEMEA à Marseille, pour une formation sur le thème « BAFD FORMATION GENERALE, prévue du 24/05 au 01/06/11, pour un montant de 668 €.

N°20/05/11 : Signature d'une proposition d'honoraires avec la Sté SUD EST PREVENTION à Entraigues, pour assurer la mission de contrôle technique concernant la réhabilitation de l'école Sévigné à Sorgues, montant de la prestation maximum 2 700 € H.T.



COMMISSION DES FINANCES & DES BUDGETS

01 – Autorisation d'Engagement / Crédits de Paiement – (Commission des Finances & des Budgets du 10/05/11) – Rapporteur : M. CHASTEL

Les Communes peuvent engager de façon pluriannuelle, dans le cadre d'une autorisation d'engagement (AE), certaines dépenses de fonctionnement autres que les frais de personnel et les subventions versées aux organismes privés.

L'AE constitue la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des dépenses de fonctionnement. Elle demeure valable sans limitation de durée jusqu'à ce qu'il soit procédé à son annulation. Elle peut être révisée.

Les Crédits de Paiement (CP) constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations d'engagement correspondantes.

L'équilibre budgétaire de la section de fonctionnement s'apprécie en tenant compte des seuls crédits de paiement.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal échelonne sur 2 ans, dès 2011 les dépenses relatives aux tenues vestimentaires de la police municipale (marché n°2009077) pour 29 300 € par an.

Adopté à l'unanimité.

02 – Acceptation du don fait par la Société MON AGENT IMMO – (Commission des Finances & des Budgets du 10/05/11) – Rapporteur : A. MILON

La Société Mon Agent-Immo a fait un don à la Commune par chèque d'une valeur de 350 €. Ce don représente la participation de l'entreprise à l'exposition Camille Claudel, qui se tiendra au Pôle Culturel de mai à juillet 2011.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal accepte le don de la Sté MON AGENT IMMO, d'un montant de 350 €.

Adopté à l'unanimité.

03 – Modification des tarifs municipaux pour l'exposition Camille CLAUDEL – Prix DVD – (Commission des Finances & des Budgets du 10/05/11) – Rapporteur : M. VITALE

Conformément au CGCT et notamment l'article L 1612-1 sur l'exécution des recettes et dépenses avant le vote du budget, au Code du Commerce, relatifs à la liberté des prix et de la concurrence qui permet aux Collectivités Locales de fixer leurs tarifs selon les conditions déterminées, il convient que le Conseil Municipal délibère pour fixer les tarifs municipaux. Par délibération du 31 mars 2011, le Conseil a approuvé les tarifs municipaux pour l'exposition Camille Claudel, qui aura lieu du 3 mai au 30 juillet 2011. Il est prévu pour 15 € le DVD de l'exposition. Or le montant exact du DVD s'élève à 20 €. Le Conseil est invité à délibérer sur le nouveau tarif du DVD de l'exposition Camille Claudel.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal fixe à 20 €, le tarif du DVD de l'exposition Camille CLAUDEL

Adopté à l'unanimité.

04 – Décision Modificative n° 01 du Budget Annexe Transport Urbain – (Commission des Finances & des Budgets du 10/05/11) – Rapporteur : V. SAVAJANO

Il est donné lecture de la décision modificative n° 01 du Budget Annexe Transport Urbain.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal approuve cette modification qui est disponible à la Direction des Finances.

Adopté à l'unanimité.

05 – Modification des cartes de l'école de natation en cartes d'abonnement trimestriel – (Commission des Finances & des Budgets du 10/05/11) – Rapporteur : T. COLOMBIER

Afin d'avoir un meilleur suivi des présences et afin d'améliorer l'apprentissage de la natation, il est souhaitable de pouvoir modifier les cartes de l'école de natation (carte de 5 entrées valable jusqu'à épuisement) en une carte d'abonnement trimestriel à l'image de celle du jardin aquatique, au tarif de 41,50 €.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal fixe à 41,50 €, le nouveau tarif de la carte de l'école de natation.

Adopté à l'unanimité.

06 – Acceptation du don fait par le Groupe HALADJIAN – Changement d'imputation – (Commission des Finances & des Budgets du 10/05/11) – Rapporteur : A. MILON

Le Conseil Municipal en date du 31 mars dernier a approuvé le don de 2 000 € du groupe HALADJIAN émis en faveur de l'exposition Camille Claudel. L'opération est enregistrée au compte 1025.

Or, le compte exact d'après la perception est le 7713.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal modifie l'imputation budgétaire de ce don ce don au compte 7713.

Adopté à l'unanimité.

07 – Autorisation de Programme / Crédits de Paiement – (Commission des Finances & des Budgets du 10/05/11) – Rapporteur : S. GARCIA

L'Autorisation de Programme (AP) est une enveloppe financière pluriannuelle globale, relative à une opération d'équipement. Elle est votée par l'Assemblée Délibérante et son montant constitue la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements concernés.

L'AP demeure valable, sans limitation de durée, jusqu'à ce qu'il soit procédé à son annulation. Elle peut être révisée par l'Assemblée Délibérante.

L'AP comporte la répartition prévisionnelle par exercice des dépenses subdivisées en « crédits de paiement » (CP) annuels apparaissant au budget de la Commune.

Les Crédits de Paiement constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre de l'autorisation de programme correspondante. L'équilibre budgétaire de la section d'investissement s'apprécie en tenant compte des seuls crédits de paiement.

La procédure des AP/CP est adaptée au volume des dépenses prévisionnelles d'équipement pour la construction du pôle Culturel et du réaménagement urbain et social de la copropriété des griffons, et le Plan Local d'Urbanisme. L'article L2311-3 du C.G.C.T. autorise la révision des AP/CP.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal approuve les modifications présentées dans un tableau (disponible à la Direction des Finances) avec notamment celles de l'APCP de l'école des Ramières.

Adopté à l'unanimité.

08 – Subvention exceptionnelle à l'association sportive du Collège Diderot – (Commission des Finances & des Budgets du 10/05/11) – Rapporteur : V. SAVAJANO

L'association sportive du collège Diderot sollicite l'aide financière de la Commune pour l'accompagner dans un programme éducatif par le sport.

Comme le souligne le chef d'établissement, le développement d'une démarche croisée sport et éducation a une influence positive directe sur la vie de l'établissement et ses élèves.

Pour la troisième année consécutive, grâce à un parcours sportif exceptionnel, les équipes de catégorie minimales du rugby sont qualifiées pour participer à la phase finale des championnats de France 2011. Les tournois se dérouleront respectivement à Ajaccio pour les garçons et à Clermont Ferrand pour les demoiselles.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal accorde la somme de 500 € au titre d'une subvention exceptionnelle, à l'Association Sportive du Collège Diderot, afin d'encourager cette action croisée du sport sur l'éducation.

Adopté à l'unanimité.



Arrivée de M. SOLER

09 – Protocole transactionnel avec les auteurs de dégradations commises sur le mur d'enceinte de la Plaine Sportive - acceptation du remboursement – (Commission des Finances & des Budgets du 10/05/11) – Rapporteur : M. CHASTEL

La commune de Sorgues a déposé plainte le 22 mars 2010 auprès de la Brigade de Gendarmerie de Sorgues contre des auteurs, ayant tagué à l'aide d'une bombe de couleur bleue, l'ensemble du mur d'enceinte de la plaine sportive sis chemin de Lucette à Sorgues. Les auteurs ont été interpellés par la Gendarmerie et ont reconnu les faits reprochés. Il est à noter que les auteurs étaient mineurs au moment des faits.

Après avoir sollicité de la part du LEP de Sorgues et de la Mairie de Sorgues, les factures relatives au montant des réparations, le Procureur de la République, dans une démarche de conciliation, propose le remboursement par les auteurs des sommes correspondantes. Dans le cas où la Commune accepterait cette proposition, la procédure judiciaire engagée contre les auteurs prendrait fin.

La Commune a transmis à la Gendarmerie et au Procureur de la République une facture de la SARL Garcia Frédéric, Peintre, d'un montant de 2 462.23 € correspondant aux travaux de réparations nécessaires.

Le total des réparations est à diviser par trois, puisque 3 auteurs ont été interpellés, ce qui fixe le montant à payer pour chacun des auteurs à 820.74 €. Le paiement sera à effectuer auprès de la Perception de Sorgues située Avenue du 11 novembre.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal approuve le protocole transactionnel pour le remboursement par les auteurs des dégradations commises et **autorise** le Maire à le signer

Adopté à l'unanimité.

COMMISSION EDUCATION

10 – Convention d'objectifs et de financement entre la C.A.F. de Vaucluse et la Commune de Sorgues – (Commission Education du 12/05/11) – Rapporteur : P. COURTIER

Il existe sur la Commune un relais vacances qui permet à la CAF d'assurer à ses allocataires une information, ainsi qu'une aide et un soutien dans les projets de vacances concernant aussi bien les jeunes que les familles. Les missions de ces

relais vacances initiés par la CAF sont l'information et l'orientation des familles, la gestion des demandes et l'accompagnement, le cas échéant, des familles dans leur projet de vacances.

Le relais vacances doit fonctionner toute l'année par l'organisation d'une permanence au moins deux demi-journées par semaine, assurer l'animation de l'activité, informer d'une manière exhaustive les familles, bénéficier de locaux adaptés à l'accueil.

En contrepartie de ces missions, la CAF assure un financement forfaitaire et à l'acte, des actions menées par ce relais vacances.

Il convient de conclure une convention d'objectifs et de financement, prévue pour une durée d'un an.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal approuve cette convention d'objectifs et de financement CAF/Commune, et **autorise** le Maire à la signer ainsi que toutes pièces s'y rapportant.

Adopté à l'unanimité.

11 – Convention de financement « Dispositif Epargne Bonifiée Sorgues » - (Commission Education du 12/05/11) – Rapporteur : N. NAUDIN

Dans le cadre des fonctions du relais vacance de Sorgues, sera mis en place un dispositif d'épargne bonifiée qui permettra aux familles allocataires de la CAF de réaliser une épargne mensuelle d'ici le 31 décembre 2011 en préparation de leur projet vacances. Il consistera à valoriser l'épargne effectuée par la famille en lui attribuant une somme supplémentaire plafonnée à 100 % du montant épargné dans la limite de 200 € par famille, somme à laquelle s'ajoutera une bonification de 30 € par enfant. Elle sera bonifiée par la CAF de Vaucluse aux conditions indiquées dans la convention et permettra aux familles de budgétiser leur départ en vacances sur un dispositif VACAF.

Le relais vacances repérera les familles potentiellement concernées et chaque mois l'épargne sera déposée en banque sur un livret personnel à la famille et réservé à l'épargne vacances (livret A, Livret d'épargne populaire ou autre).

Un contrat joint au dossier sera signé entre l'allocataire, le relais vacances et la CAF de Vaucluse.

Il convient donc de formaliser cette action au travers d'une convention de financement « dispositif épargne bonifiée Sorgues », prévue pour une durée d'un an à compter du 01 janvier 2011.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal approuve cette convention de financement « Dispositif Epargne Bonifiée » et **autorise** le Maire à la signer, ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

Adopté à l'unanimité.

12 – Premier prix du défi inter-écoles du Camion des Mots - (Commission Education du 12/05/11) – Rapporteur : P. COURTIER

La ville de Sorgues a accueilli le « Camion des mots » courant mars 2011.

Cette initiative, suite des « dicos d'or » créés par Bernard Pivot, visait à promouvoir d'une façon ludique la langue française auprès des élèves du cycle 3 (CE2, CM1 et CM2) et des collèges. Elle a été parrainée nationalement par la MAIF, F3, les magazines « Lire » et « l'Express », avec la participation des Ministères de l'Education Nationale et de la Culture.

A Sorgues, environs 700 enfants ont participé, soit trente classes.

La Ville a souhaité primer toutes les classes à l'issue d'un défi inter-écoles en attribuant diverses récompenses afin de les encourager, pour ce faire, elle a sollicité des mécènes locaux en échange d'emplacements promotionnels sur les barrières délimitant le « Camion des mots » pendant les trois jours sur la Place Charles de Gaulle, ainsi que lors de la remise des prix et, en présence de la presse locale.

Toutefois, en dehors de ces récompenses, et pour la classe qui a obtenu le meilleur résultat, il a été prévu d'offrir un prix remarquable, sous la forme d'une journée à Paris, le 27 juin prochain pour tous les enfants. Lors de cette journée, ont été programmées les visites du Sénat, de la Tour Eiffel et du Jardin des Plantes.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal attribue le premier prix, à la classe de CM2 de Madame CHARMET de l'école Elsa TRIOLET Elémentaire, pour un montant de 2 500 €, au titre de 2011.

Le versement sera effectué sur le compte de la coopérative scolaire de l'école Elsa TRIOLET Elémentaire.

Adopté à l'unanimité.

13 – Classes transplantées 2010 : Ecole Marie Rivier / Chabottes-Orcières - (Commission Education du 12/05/11) – Rapporteur : C. PEPIN

Chaque année, la Ville de Sorgues participe au financement des classes transplantées des écoles en fonction des demandes, selon un barème qui est fonction du nombre d'enfants concernés. Le versement aux coopératives scolaires se fait sur présentation des pièces justificatives (attestation d'hébergement) et, une fois la prestation faite.

Des variations peuvent exister entre les prévisions et les réalisations.

Le barème est de 5,20 € par jour et par enfant. La dépense a été prévue lors du vote du budget de l'année civile 2010 puis, la prestation a été réalisée et, les justificatifs ont été présentés.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal valide l'écart existant entre la prévision (1 788,80 € pour 86 enfants) et la facturation (1 643,20 € pour 79 enfants partis) afin de permettre au Trésorier public de prendre en compte le mandat de paiement du séjour de la classe verte de l'école Marie Rivier à Chabottes-Orcières effectué du 25 au 28 mai 2010,

Adopté à l'unanimité.

COMMISSION PATRIMOINE NEUF & ANCIEN, ASSAINISSEMENT, CADRE DE VIE

14 – Réintégration, mise en réforme et vente de véhicules remis à disposition par la C.C.P.R.O. – (Commission Patrimoine neuf et ancien, Assainissement, Cadre de vie du 09/05/11) – Rapporteur : S.SOLER

Lors du transfert de la compétence collecte et traitement des déchets le 1^{er} Janvier 2003 et de la compétence voirie le 1^{er} Janvier 2006, la ville a mis à disposition de la CCPRO une partie de son parc véhicules.

Le Conseil Communautaire du 7 Mars 2011, a remis par délibération à la Commune de Sorgues deux de ces véhicules.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal réintègre ces véhicules dans son actif, **conserve** le véhicule de type Renault Express immatriculé 2093 TY 84 et **met en réforme** et vente le véhicule de type Peugeot 406 immatriculé 5359 VN 84.

Adopté à l'unanimité.

7

COMMISSION PROXIMITE & COHESION

15 – Renouvellement d'agrément du Relai Assistantes Maternelles (R.A.M.) sur le territoire C.C.P.R.O. (Courthézon, Jonquières, Caderousse, Sorgues, Bédarrides, Châteauneuf du Pape – (Commission Proximité & Cohésion du 12/05/11) - Rapporteur : E.ROCA

Il est nécessaire de renouveler l'agrément du Relais Assistantes Maternelles pour permettre la prise en compte du fonctionnement du RAM dans le cadre du contrat enfance jeunesse 2011-2014.

Cet agrément permet :

- la continuité de service auprès de la population des différentes villes en matière d'accueil, animations et permanences.
- d'obtenir une prestation de service ordinaire (PSO) versée par la Caisse d'allocation Familiale de Vaucluse, à la suite de la signature d'une convention.

Cet agrément et la convention sont conclus pour une durée de 4 ans, période identique à celle du contrat enfance jeunesse soit de 2011 à 2014.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal approuve et **autorise** le Maire à signer le renouvellement d'agrément du RAM ainsi que toutes les pièces administratives s'y rapportant et signer la convention de prestation de service ordinaire CAF.

Adopté à l'unanimité.

16 – Adoption de la programmation 2011 du C.U.C.S. (Contrat Urbain de Cohésion Sociale) et des actions portées par la Commune – (Commission Proximité & Cohésion du 12/05/11) - Rapporteur : P.DUPOY

Le 25/01/07 le conseil municipal a adopté le Contrat Urbain de Cohésion Sociale, Dans le cadre de ce contrat, et suite au comité de pilotage du 15/03/11, il convient d'adopter la programmation pour l'année 2011, qui intervient sur les 5 axes thématiques développés sur les territoires prioritaires définis par la ville, et sur le financement de la conduite du projet.

En section de fonctionnement le partenariat financier pour les crédits du Contrat Urbain de Cohésion Sociale est :

Pour l'ETAT de 55 420 €, REGION 45 900 €, DEPARTEMENT 16 500 €, MSA 1000 €, Commune 46 320 €.

En section d'investissement, pour les crédits du Contrat Urbain de Cohésion Sociale le partenariat financier est :

Pour la REGION de 45 000 €, la commune s'engage quant à elle sur un montant de 90 000 €.

Autour des axes thématiques se déploient un certain nombre d'actions et notamment celles portées par la Commune.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal Adopte la programmation du Contrat Urbain de Cohésion Sociale,

- **Adopte** le plan de financement,
- **Autorise** le Maire à solliciter les subventions des partenaires pour ces actions.

Adopté à la Majorité

Abstentions : M.POINT – Mme NANIA

17 – Versement de subvention par la Commune de Sorgues à l'association « Mission Locale Jeunes Grand Avignon » – (Commission Proximité & Cohésion du 12/05/11) - Rapporteur : C. RIOU

Afin de pérenniser les services proposés aux Sorguaises et aux Sorguais âgés de 16 à 25 ans, dans le domaine de l'insertion sociale et professionnelle, et pour conserver les activités de l'antenne de Sorgues de la Mission Locale, le renouvellement de la convention d'objectifs et de moyens a été voté par le conseil municipal le 29/04/10 pour une durée de 3 ans. Cette convention dans son article 4 prévoit le versement d'une subvention annuelle.

Pour mener à bien cette mission, l'association « Mission Locale Jeunes Grand Avignon » s'est engagé à mettre à disposition de l'antenne de SORGUES un conseiller à temps plein.

La Commune de Sorgues s'engage, à contribuer au fonctionnement de l'antenne par le versement d'une subvention annuelle dont le montant pour 2011 est arrêté à la somme de 30 580 €.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal autorise le versement de la subvention sollicitée au titre de l'année 2011 pour un montant de 30 580 €.

Adopté à l'unanimité.

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

18 - Modification du tableau des effectifs théoriques du personnel communal – Rapporteur : M .le MAIRE

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal modifie ainsi le tableau des effectifs théoriques du personnel communal :

Création 1 Poste de Rédacteur Chef

Création 1 Poste d'Auxiliaire de puéricultrice de 1ère classe.

Adopté à l'unanimité.

19 – Modification du tableau des effectifs théoriques du personnel communal : Recrutements d'agents non titulaires pour exercer des fonctions correspondant à des besoins saisonniers – Rapporteur : M. le MAIRE

La loi n° 84-53 du 26 Janvier 1984 modifiée, et notamment l'article 3 alinéa 2 et l'article 34, permet le recrutement d'agents non titulaires pour exercer des fonctions correspondant à un besoin saisonnier et pour une durée maximale de six mois.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal créé des postes en prévision de la saison d'été (Juin-Juillet-Août 2011)

- Adjoint techniques de 2^{ème} classe :

Les agents recrutés seront affectés aux services techniques, au service des fêtes et cérémonies, à la piscine municipale, au cimetière. Ils auront pour fonction : de la manutention, de l'entretien des espaces verts, de la piscine municipale, du cimetière.

- Adjoint d'animation de 2^{ème} classe :

L'agent recruté sera affecté au service de la proximité et aura pour fonction l'accueil (jeunes).

- Educateur APS :

Les éducateurs seront affectés à la piscine municipale et posséderont le BEESAN.

- Adjoint technique de 2^{ème} classe :

L'adjoint technique sera affecté à la piscine municipale. Il aura pour fonction l'entretien de la piscine.

Adopté à l'unanimité.

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Thierry LAGNEAU

